

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU JEUDI 28 AOUT 2008, A 19H30

Présidence: M. Jacques Hainard, président.

Mesdames et Messieurs,

En ce jeudi 28 août 2008, ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ouvre cette première séance de constitution du Conseil général de Val-de-Travers. C'est la première fois que mon âge me sert pour marquer un événement politique et historique. Ce qu'on apprend dans l'existence lorsque l'on est technologue, directeur de musée, c'est simple : c'est la difficulté qu'il y a à comprendre les humains et traduire leur vision du monde. Je suis fier ce soir de vous saluer, vous le public tout d'abord qui manifestez votre intérêt pour cette nouvelle aventure du Val-de-Travers. Je salue les médias qui représentent ce quatrième pouvoir, que les uns dénigrent et que d'autres encensent et que beaucoup redoutent. Vous les médias, vous êtes tout de même nécessaires pour que la vérité souvent puisse éclater et je vous le dis à titre tout à fait personnel, je ne vous cache pas mon amitié car au cours de ma carrière, j'ai toujours entretenu les meilleures relations avec tous les journalistes trouvant chaque fois des partenaires loyaux et fidèles et vous enfin chères élues, chers élus qui vous lancez dans une nouvelle histoire du Val-de-Travers, je vous appelle avec force à ne jamais renoncer à dire ce que vous avez envie de dire. J'aimerais enfin vous dire que c'est à ce prix qu'une communauté peut progresser et trouver de subtils équilibres. J'aimerais ce soir dire merci à M. Jacques Béguin et à toute son équipe qui a œuvré pour mettre en place la nouvelle commune de Val-de-Travers. J'aimerais aussi remercier M. Jean-Louis Hadorn et son équipe qui a si bien su présider le bureau de dépouillement lors des élections du 22 juin dernier. J'adresse enfin un salut aux communes de la Côte-aux-Fées et des Verrières en espérant que nous entretiendrons les meilleures relations et qui sait que nous pourrions peut-être un jour ensemble penser à notre avenir. Si vous le permettez, j'aimerais brièvement vous dessiner plutôt vous esquisser la configuration dans laquelle nous devrions réfléchir et travailler ensemble. Pour ce faire, je vais vous lire un passage du poète Arthur Nicolet, qui dans le rossignol de Sibérie parle dans les années 50 de ses cousins luthiers aux Bayards. Je cite : *avant que d'arriver dans les heureux chez les heureux luthiers voici au Cernil une autre enseigne historique, nous sommes au Grand Frédéric tricorne à cheval au milieu d'une couronne de lauriers, en cette auberge tous les croquants ont un faux air de vrai soudard. Le roi de Prusse régna un instant dans la semaine des siècles sur la petite Sibérie neuchâteloise, songeant entre violon et violoncelle à l'art extrême de la guerre, car il se doutait bien que la guerre n'arrange rien, la paix la fausse paix non plus d'ailleurs. Tout au plus les hasards entre deux guerres favorisent-ils la musique allemande, la musique russe, la musique arabe et plus encore au regret des violons la musique tzigane. L'enseigne des luthiers Jacot dans un patelin perdu non loin de Pontarlier et précisément un rossignol perché sur la plus haute gamme d'un violon tzigane. Que chante-t-il ce rossignol de Sibérie ? Il entend des violons dans la plaine des ondes et la plaine des loups dans la forêt des bourgs. Sous la porte voûtée, dans ce village qui porte un nom chevaleresque « Les Bayards » au bout du Val-de-Traviolle, voici que nous entrons dans un atelier d'art, orné de tableaux du Breughel moderne, qui signe Lermite, le mur bientôt se couvre de violons et de reflets de violons dont les sonorités n'attendent que le doigt du destin. Nous voici au mélodieux royaume de Mélusine, de Merlin ou Stradivarius nous laissent toucher légèrement du secret de son art. Car nous dirons les luthiers Jacot ce ne sont point quelques laques chinoises et quelques antiques vernis oubliés dans la nuit étoilée des siècles qui ont fait la gloire du violon, quant à la qualité de l'épicéa germanique ou*

bohémien ou encore tyrolien, pourquoi chercher si loin ce que l'on trouve chez soi ? Et bien, c'est cela que j'aimerais vous dire tout d'abord, pourquoi chercher si loin ce que l'on trouve chez soi ? Nous devons nous reposer sur nos qualités, sur nos spécificités, nous avons des gens compétents, des horlogers, des paysans, des marchands, des artistes, des enseignants, des fonctionnaires, bref nous avons dans ce pays des compétences et c'est dans ce terreau que nous devons puiser sans bien sûr nous fermer sur nous-mêmes, nous fermer sur l'extérieur, pour construire cette nouvelle commune de Val-de-Travers. Nous allons durant cette première législature mettre en place les structures politiques les meilleures, les plus spécifiques à ce pays. Nous aurons des problèmes, mais ce qui compte avant tout c'est de les résoudre, nous ne pourrons pas les résoudre tous ensemble mais nous pourrons mettre des priorités. Comme je l'ai dit dans mon slogan électoral, il faut construire une politique qui ne mette personne à l'écart, tous les problèmes devront être mis sur la table, pas question de masquer ceux qui dérangent, il faut traiter de tout, même si nous savons que nous ne pourrons pas apporter toutes les solutions en même temps. Pourquoi chercher si loin, ce que l'on trouve chez soi ? Peut-être que c'est en réalité une insertion d'Arthur Nicolet qui n'est pas suffisante, pour répondre à l'attente de tout un chacun. Alors, je me suis permis de compléter et de vous soumettre une deuxième proposition en nous référant au grand Albert Einstein qui en 1934 déjà, a tenu ce propos qui me fascine toujours, je vous le livre : Einstein a dit : **« inventer c'est penser à côté »** et si nous inventions à la manière d'Einstein ? En pensant à côté de nos rancœurs, en pensant à côté de nos querelles, si on inventait en pensant à côté de nos critiques, à côté de nos jalousies, à côté de nos méchancetés, si on pensait à côté de nos provocations et bien il est sûr que si nous pensons comme ça, nous allons inventer une commune de Val-de-Travers enviable de tous parce qu'elle aura du style, parce qu'elle aura de la gueule, parce qu'elle aura de la personnalité et parce qu'elle sera citée en exemple de partout. Pourquoi aller chercher si loin ce que l'on trouve chez soi ? C'est valable pour autant que nous nous rappelions qu'inventer c'est penser à côté.

Le président lit l'ordre du jour :

- 1) Appel
- 2) Lecture de l'arrêté des Conseils communaux de Môtiers, de Couvet, de Travers, de Boveresse, de Fleurier, de Buttes, de Saint-Sulpice et des Bayards constatant la validité des élections
- 3) a) Election du bureau du Conseil général jusqu'à la séance des comptes (avril 2010)
 - Président(e)
 - Vice-président(e)
 - Secrétaire
 - Secrétaire-adjoint(e)
 - 2 questeurs
- b) Passation de la présidence au (à la) Président(e) élu(e)
- 4) Election du Conseil communal (5 membres)
- 5) Informations
- 6) Divers

1. APPEL

Le président salue le secrétaire, M. Baptiste Hurni et les questeurs MM. Sandy Grandjean et Mathieu Erb. Il demande au secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel:

- Dreyer, Daniel
- Eschler, Simon
- Fatton, Yves
- Gertsch Macuglia, Christelle
- Grandjean, Sandy
- Klauser, Olivier
- Michel, Thierry
- Racheter, Daniel
- Simon-Vermot, Benoît
- Stauffer, Nicolas
- Wyss, Pierre-Alain
- Béguin, Jacques
- Calame, René
- Ciurleo, Maurizio
- Erb, Mathieu
- Joye, Nicolas
- Kleiner, Claude-Alain
- Menoud, Sandra
- Tüller, Alain
- Antoniotti, Yves
- Devenoges, Laurent
- Hainard, Jacques
- Houriet, Nicole
- Hurni, Baptiste
- Karakash, Jean-Nathanaël
- Mairy, Frédéric
- Mermet, Cécile
- Mermet, Christian
- Modolo, Gabriel
- Oppliger, François
- Rosat, Bernard
- Rumley, Pierre-Alain
- Schwab, Sven
- Vaucher, Philippe
- Geiger, François
- Santiago, Sergio
- Anker, Roland
- Chédel, Jean-Paul
- Rosselet, Sarah
- Savic, Zoran
- Willener, Alexandre

L'appel fait constater que tous les Conseillers généraux sont présents. **La majorité absolue est de 21 voix.**

2. LECTURE DE L'ARRETE DES CONSEILS COMMUNAUX DE MOTIERS, DE COUVET, DE TRAVERS, DE NOIRAIGUE, DE BOVERESSE, DE FLEURIER, DE BUTTES, DE SAINT-SULPICE ET DES BAYARDS CONSTATANT LA VALIDITE DES ELECTIONS

Le président donne lecture de la validation des élections du 22 juin dernier. Les Conseillers communaux de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards, vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, vu la publication faite dans la Feuille officielle No 32 du 27 juin 2008, du résultat de l'élection du Conseil général, considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal, arrête article unique l'élection du Conseil général de Val-de-Travers du 22 juin 2008 est validée. Val-de-Travers, le 7 juin 2008 et permettez-lui pour rappeler le tissu politique du moment de citer les signataires:

au nom du Conseil communal de Môtiers :

le président : M. Vincent Desaulles, le secrétaire : M. Christian Mermet

au nom du Conseil communal de Couvet :

le président : M. André Rufener, le secrétaire : M. Didier Küenzy

au nom du Conseil communal de Travers :

la présidente : Mme Johanne Lebel Calame, le secrétaire : M. Jean-Paul Robert

au nom du Conseil communal de Noiraigue :

la présidente : Mme Barbara Béchir, le secrétaire : M. Stéphane Göckeler

au nom du Conseil communal de Boveresse :

le vice-président : M. Didier Strauss, le secrétaire : M. Daniel Petitpierre

au nom du Conseil communal de Fleurier

le président : M. Daniel Racheter, le vice-président : M. Olivier Berthoud

au nom du Conseil communal de Buttes

la présidente : Mme Josée Wetzler, le secrétaire : M. Claude Perrin

au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice

la présidente : Mme Christelle Gertsch Macuglia, le secrétaire : M. Francis Trifoni

au nom du Conseil communal des Bayards

le président : M. Jean-Michel Nicaty, le secrétaire : M. Jean-Bernard Stähli

3. a) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL JUSQU'A LA SEANCE DES COMPTES (AVRIL 2010)

Le président procède à l'élection du bureau du Conseil général jusqu'à la séance des comptes qui aura lieu en avril 2010. Il demande aux différents groupes de faire des propositions pour un président(e), vice-président(e), secrétaire, secrétaire-adjoint(e) et 2 questeurs.

Le rapporteur du groupe socialiste M. Sven Schwab, propose au poste de président du Conseil général M. Christian Mermet.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Christian Mermet est élu tacitement.
Le rapporteur du groupe radical, M. Nicolas Stauffer, propose pour le poste de vice-présidente la candidature de Mme Christelle Gertsch Macuglia.

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Christelle Gertsch Macuglia est élue tacitement.

Le rapporteur du groupe UDC, M. Zoran Savic, propose pour le poste de secrétaire Mme Sarah Rosselet.

Il n'y a d'autres propositions, Mme Sarah Rosselet est élue tacitement.

Le rapporteur du groupe libéral, M. Jacques Béguin, propose pour le poste de secrétaire-adjoint
M. Alain Tüller.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Alain Tüller est élu tacitement.

Le rapporteur du groupe radical, M. Nicolas Stauffer, propose pour le poste de premier questeur la candidature de M. Sandy Grandjean.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Sandy Grandjean est élu tacitement.

Le rapporteur du groupe socialiste M. Sven Schwab, propose pour le poste de deuxième questeur Mme Cécile Mermet.

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Cécile Mermet est élue tacitement.

Bureau du Conseil général

Président du Conseil général	:	M. Christian Mermet, socialiste
Vice-présidente	:	Mme Christelle Gertsch Macuglia, radicale
Secrétaire	:	Mme Sarah Rosselet, UDC
Secrétaire-adjointe	:	M. Alain Tüller, libéral
Questeur	:	M. Sandy Grandjean, radical
Questeur	:	Mme Cécile Mermet, socialiste

Le président demande à M. Christian Mermet de bien vouloir occuper son poste et de passer maintenant à l'élection du Conseil communal de la Commune de Val-de-Travers. Il sera accompagné de la secrétaire Mme Sarah Rosselet et des questeurs M. Sandy Grandjean et
Mme Cécile Mermet.

M. Jacques Hainard remercie l'assemblée et souhaite que cette Commune de Val-de-Travers fasse un malheur et qu'elle soit enviée de la Suisse entière et bien au-delà de nos frontières.

3. B) PASSATION DE LA PRESIDENCE AU PRESIDENT ELU

M. Christian Mermet, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et Conseillers généraux ainsi qu'au public. Il aimerait avant de passer à la suite de l'ordre du jour, remercier le Conseil général pour la confiance qu'il lui témoigne

aujourd'hui. Il explique qu'il va engager toute son énergie et ses compétences afin que les travaux puissent se dérouler le plus efficacement possible. Il souhaite que l'extraordinaire projet qu'est cette Commune de Val-de-Travers porte rapidement les fruits attendus par tous. Il passe au point 3 de l'ordre du jour.

4. ELECTION DU CONSEIL COMMUNAL (5 MEMBRES)

Avant de donner la parole aux membres des groupes le président rappelle les règles qui vont régir cette élection. Il explique qu'en l'absence du règlement communal, c'est la loi sur les communes qui s'applique sans restriction lors de cette élection. Ainsi, l'élection va se faire à la majorité absolue des membres présents, soit 41 donc la majorité est à 21 pour tous les tours de scrutin. Il rappelle aussi que le cumul des voix n'est pas possible. En cas de doute sur l'interprétation d'un bulletin mal rédigé ou difficilement lisible, le bureau du Conseil général se réunira pour trancher. Il précise encore que le Conseil communal ne sera élu que lorsque ses 5 membres auront été élus, ainsi les Conseillers généraux actuels participent à tous les tours de scrutin jusqu'à l'élection des 5 membres du Conseil communal. A sa connaissance se sont les seules règles qui sont applicables aujourd'hui. Il donne maintenant la parole aux groupes politiques.

Le rapporteur du groupe radical M. Nicolas Stauffer, propose les candidatures de MM. Thierry Michel et Yves Fatton.

Le président précise que le dépouillement sera effectué par les 2 questeurs avec l'aide de Mme Fabienne Julmy, administratrice actuelle de la Commune de Couvet.

Le rapporteur du groupe socialiste M. Sven Schwab, propose les candidatures MM. Jean-Nathanaël Karakash et Pierre-Alain Rumley.

Le rapporteur du groupe libéral M. Jacques Béguin, propose la candidature de M. Claude-Alain Kleiner.

Le rapporteur du groupe UDC M. Zoran Savic, propose la candidature de M. Roland Anker.

Le président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Personne ne prend la parole. En présence de 6 candidats, nous procédons à une élection au bulletin secret. Le président demande aux questeurs de distribuer les bulletins de vote.

Le président passe la parole à M. Nicolas Stauffer, radical, qui souhaite quelques éclaircissements quant au déroulement du scrutin. Il a quelques doutes quant à l'interprétation de certaines règles de cette élection. Etant donné que l'élection consiste à obtenir la majorité absolue, est-ce que le bureau de dépouillement tiendra compte des bulletins blancs ou nuls ?

Le président explique qu'il a été prévu de faire un décompte des membres présents, donc des bulletins distribués et rentrés. La majorité absolue sera calculée sur les bulletins distribués c'est-à-dire des membres présents. Les bulletins blancs ou nuls ne seront pas

M. Nicolas Stauffer, radical, félicite les candidats élus et remercie le bureau du Conseil général pour l'organisation de ce scrutin. Les groupes libéraux et radicaux souhaiteraient une suspension de séance afin de décider du prochain tour de scrutin.

Le président propose une suspension de séance.

Le président reprend la séance et demande aux questeurs de distribuer les bulletins de vote afin de procéder au deuxième tour de cette élection.

Le président demande que l'on procède à la collecte des bulletins de vote et propose une suspension de séance pour que les questeurs puissent effectuer leur travail.

Le président reprend la séance et communique le résultat du second tour de cette élection du Conseil communal par le Conseil général de Val-de-Travers. Il y a 41 membres présents, la majorité absolue est toujours à 21. Il a été distribué 41 bulletins et 41 bulletins sont rentrés et il y a 126 suffrages non exprimés, c'est-à-dire blanc.

Obtiennent des voix:

M. Jean-Nathanaël Karakash	33
M. Pierre-Alain Rumley	33
M. Roland Anker	6
M. Baptiste Hurni	3
M. Mathieu Erb	2
M. Nicolas Stauffer	2

Sont ainsi élus:

M. Jean-Nathanaël Karakash

M. Pierre-Alain Rumley

Le président précise qu'avant de passer à la suite de l'ordre du jour, il aimerait signaler que dans le premier tour, il y a eu une erreur qui s'est glissée dans le dépouillement. En fait, il y a une voix qui s'est malencontreusement glissée pour M. Baptiste Hurni alors qu'elle était destinée à M. Roland Anker. De ce fait, au premier tour M. Roland Anker a obtenu 5 voix et M. Baptiste Hurni 1 voix. A la fin de la séance du Conseil général, des photocopies des résultats détaillés des deux tours seront à disposition pour les présidents de groupe ainsi que pour la presse.

Le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. INFORMATIONS

Le président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer, comme ce n'est pas le cas et avant de passer aux divers, il invite les membres du nouveau Conseil communal à venir prendre place sur la scène.

6. DIVERS

Aucun.

Le président lève la séance à 21h.20

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

(signé)

(signé)

Christian Mermet

Sarah Rosselet